

entre un médecin et une infirmière. Selon l'Association, c'est le cinquantième parallèle qui fait toute la différence. Au nord du cinquantième, les infirmières dispensent énormément de soins médicaux et, plus on descend vers le sud, moins elles le font.

Cela dit, et puisque de toute évidence je n'ai pas eu le temps d'en parler dans mon discours, il me semble que le plus important est de comprendre qu'il y a une multitude de possibilités pour tous les travailleurs et spécialistes de la santé. Nous allons voir de nouvelles catégories de travailleurs et de spécialistes dans ce domaine. Déjà, les médecins comprennent qu'ils ne sont pas les premiers et les seuls points d'entrée dans le système. J'espère qu'au fur et à mesure que nous progresserons—nous aurions dû commencer plus tôt—nous pourrions multiplier les points d'entrée, notamment par l'intermédiaire de cliniques communautaires, par exemple.

M. Blaikie: Monsieur le Président, pourrais-je demander au député de Rosedale s'il se rend compte que—à l'exception de certaines des initiatives de Toronto dont il a parlé et dont il est peut-être responsable, si oui je l'en félicite—c'est une fois de plus dans les provinces qui ont eu des gouvernements néo-démocrates que l'idée de cliniques communautaires a été le mieux reçue et parfois malgré l'opposition qui était toujours formée, dans ces provinces, par le parti progressiste conservateur. Une fois que vous avez installé une clinique communautaire et que vous commencez à avoir une conception intégrée de la médecine, vous vous interrogez sur la façon dont notre économie affecte la santé des gens. Une fois que vous commencez à vous poser ce genre de question, vous commencez à critiquer l'ensemble du système économique. C'est l'une des raisons pour lesquelles les cliniques communautaires se sont heurtées à une certaine résistance. A cet égard, je voudrais demander au député de Rosedale pourquoi il a consacré si peu de temps aux questions touchant le milieu et la profession, dans sa nouvelle conception de la santé. S'il y avait accordé plus d'attention, il aurait dû se demander comment il peut concilier ces préoccupations et ce que l'on appelle le climat des investissements et les stratégies en matière de bénéfices des sociétés qui seraient touchées si nous adoptions des lois strictes en matière d'environnement, de travail, d'hygiène et de sécurité. Comment le député répond-il à ces questions complexes dans le contexte de l'idéologie du Parti conservateur?

• (1600)

M. Crombie: Monsieur le Président, ma réponse est brève. Si le député laisse entendre que seules les provinces conservatrices ou libérales ont, d'une certaine façon, fermé les yeux sur les principes du retrait et de la surfacturation, je lui demande de passer en revue l'historique de la Saskatchewan et du Manitoba, toutes deux dirigées par des gouvernements néo-démocrates. En Saskatchewan, la province d'origine du député, on appliquait le Mode n° 3. Il le sait, mais refuse d'en parler. En vertu du Mode n° 3, le retrait et la surfacturation étaient autorisés pendant toute la période où le NPD a été au pouvoir. A l'heure actuelle, au Manitoba, qui est dirigé par un gouvernement néo-démocrate, le retrait et la surfacturation existent également. C'est ce que je voulais dire lorsque j'ai dit que le NPD cherchait à faire croire aux gens qu'il a le monopole de moralité, ce que ne confirment pas les faits.

M. Blaikie: Vous n'avez jamais rien fait pour y remédier.

Assurance-santé—Loi

M. Crombie: Si le député me donne la chance de répondre, pour ce qui est des lois concernant l'environnement et les règlements en matière d'hygiène et de sécurité professionnelles, il ne fait aucun doute que la province de l'Ontario, dirigée par un gouvernement progressiste conservateur depuis 40 ans, vient en tête.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-3, tendant à établir la loi canadienne sur la santé. Je suis également très fier d'appartenir au parti au pouvoir, lequel a jugé bon de proposer cette mesure législative. Je félicite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) des efforts qu'elle fait depuis quelques années pour éveiller l'opinion publique et obtenir un appui politique dans le pays afin de convaincre le gouvernement de proposer cette mesure d'initiative gouvernementale.

Il est très intéressant d'entendre des députés conservateurs justifier leur position à l'égard de la loi canadienne sur la santé. Dans le temps, on disait au Canada que le Nouveau parti démocratique n'était pas foncièrement mauvais, que ses membres étaient simplement des libéraux un peu pressés. On constate aujourd'hui que les conservateurs sont des libéraux en retard. Ils viennent tout juste de découvrir quelle est véritablement leur position et cherchent à s'attribuer le mérite du projet de loi. Je ne veux pas me moquer de leur position parce que je suis fier de voir le gouvernement libéral participer au financement d'un programme national. Dans un secteur qui est du ressort des provinces, il vaut toujours mieux obtenir l'accord du plus grand nombre d'intéressés possible. Je suis heureux de voir que les trois partis représentés à la Chambre des communes approuvent les principes de la loi canadienne sur la santé.

Il n'en demeure pas moins qu'il existe essentiellement deux groupes que ces grandes questions politiques intéressent—d'une part les défenseurs des gens ordinaires, et de l'autre les partisans de la protection des intérêts acquis. Je ne saurais laisser passer cette occasion sans dire à quel point je me suis réjoui de constater que les conservateurs ont enfin vu la lumière, et combien il importe de protéger les cinq grands principes de l'assurance-maladie et de souscrire à la nouvelle loi sur la santé du Canada.

Il est notoire que le nouveau chef de l'opposition (M. Mulroney) n'a pas eu la tâche facile l'été dernier, à Central Nova, lorsqu'il a dû expliquer aux premiers ministres provinciaux pourquoi ils devraient cesser de dénoncer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et reconnaître en la personne du chef de l'opposition un bon dirigeant pour le pays, qui doit à tout prix souscrire au régime de l'assurance-maladie. C'est d'une façon fort amusante qu'il a réussi à se tirer d'embarras. Les gens de son parti sont censés être honnêtes; après tout, il s'agit du parti conservateur. Ces députés se plaignent systématiquement de l'ampleur des déficits, clament l'importance d'une saine position financière du gouvernement fédéral, et rappellent les dangers que présente l'accroissement de la dette. Le député de Provencher (M. Epp) a abordé le sujet hier, mais voyons un peu comment les conservateurs ont réussi cette fois à se tirer d'affaires. Ils ont conseillé à leurs partisans, les gouvernements conservateurs qui tenaient au dépassement d'honoraires et au ticket modérateur, de ne pas tenir compte pendant un certain temps de leurs agissements au